

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES
Code produit : 640500
Type de produit : détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles identifiées pertinentes
Utilisations identifiées pertinentes : Nettoyant surfaces

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Chimitex - Savonnerie du Midi
72 rue Augustin Roux - 13015 Marseille
email : qualite@savonneriedumidi.fr
tel : 04 91 60 54 04 fax : 04 91 60 70 35

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : France n° ORFILA : 33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs adaptations

Produit irritant - risque de lésions oculaires graves.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).

Conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs adaptations

Symbole(s) de danger : Xi : Irritant pour les yeux et la peau.



Xi - Irritant

Phrase(s) R : R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S25 : Eviter le contact avec les yeux.

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Nom	Contenance	n° CAS	n° CE	Classification
Acide dodécylbenzènesulfonique, composé avec 2,2',2"-nitrilotriéthanol (1:1)	$10 \leq x < 25\%$	27323-41-7	248-406-9	GHS05, Dgr Xi H:315-318 R: 38-41 GHS07, Wng
Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfates, sodium salts	$0 \leq x < 2,5\%$	68585-34-2	500-223-8	Xi H : 315-319 R : 36/38

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Rincer à l'eau savonneuse.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes	Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (se référer à la section 8). Isoler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Eviter que le produit arrive dans les égouts.

6.4. Références à d'autres sections

Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la section 5.

Voir les mesures de protection sous les sections 7 et 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :	Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Equipements et procédures recommandés :	Pour la protection individuelle, voir la section 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.
Equipements et procédures interdits :	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage :	Conserver hors de la portée des enfants.
Emballage :	Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port des lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Types de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (copolymère butadiène-acrylonitrile - NBR)
- PVC (polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6,7,12 et 13.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques

Informations générales :

Etat physique	Liquide visqueux
Opacité	Limpide
Couleur	Orange
Odeur	Agrumes

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (SUITE)

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH	Neutre
quand la mesure est possible	7.00
Point /intervalle d'ébullition	100°C
Intervalle de point éclair	non concerné
Pression de vapeur	Inférieure à 110 kPa (1.10 bar)
Densité	> 1
Densité	1030 g/L à 20°C
Hydrosolubilité	Soluble
Viscosité	Coupe Ford n°6 : 30 à 43s
Point /intervalle de fusion	Non précisé
Point/intervalle d'auto-inflammation	Non précisé
Point/intervalle de décomposition	Non précisé

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter : l'échauffement
la chaleur
le gel

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager / former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (SUITE)

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iritis.

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Substances :

Aucune information de toxicité n'est disponible sur les substances.

Mélanges :

Aucune information de toxicité n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

Elimination avec les ordures ménagères si l'article possède un point éco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2011).

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n°648/2004 et 907/2006)

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- parfums
- agents conservateurs (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (n° CE 247-500-7) et 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (n°CE 22-239-6) (3:1)
- fragrances allergisantes : limonene

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

n° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel:
84	Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L4111-6 et les décrets spéciaux pris en application : agents chimiques dangereux décret n°2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Détail des Phrase(s) H, EUH et R de la section 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36 :	Irritant pour les yeux.
R38 :	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

TEEPOL MULTI-USAGES 5 LITRES

Date : 19/10/2011
Révision : 02 du 19/10/2011
Remplace fiche : 08/04/2011

16. AUTRES INFORMATIONS (SUITE)

Abréviations :

ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
RID	Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail

DENEGATION DE RESPONSABILITE

Les informations contenues dans cette fiche sont données de bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette fiche est destinée à décrire notre produit en ce qui concerne les mesures de sécurité éventuelles pour les conditions d'utilisation prévues en rubrique 1.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur lors de la manutention, du stockage et de la mise en oeuvre du produit, de se référer aux textes législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur concernant la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement.

Fin du document